

PONTAIX - Commune

Liste des délibérations de la séance du

14 novembre 2025

Président de la séance : Madame Dominique VINAY
Secrétaire de la séance : Monsieur Laurent GRANON

Présents : Madame Dominique VINAY, Monsieur Laurent GRANON, Monsieur Pascal LAPEYRE, Monsieur Eric VINAY, Monsieur Olivier BARNIER, Monsieur Jöel LAPEYRE

Représentés :

Absents et excusés : Madame Hélène BLACHE, Monsieur Denis LE CAPITAINE, Monsieur Pascal DIOTTE, Monsieur Emile MALICORNE

Ordre du jour :

- Approbation du dernier PV du 7 octobre 2025
- Devis épouseuse
- DM pour payer l'entreprise GEOLITHE et prévoir pour les prochaines études

Divers et Questions diverses

Délibérations du conseil :

1 - Délibération de la décision modificative n°1 - EAU ASSAINISSEMENT PONTAIX 2025 (N° 2025_DE_036)

Madame Le Maire informe qu'il n'y a pas assez de crédit au chapitre 203 pour payer les études de GEOLITHE et celle à venir faut prendre une DM pour payer l'entreprise GEOLITHE et prévoir des crédits pour les prochaines études

Il faut créditer 50000 € du chapitre 2315 chapitre 203 (étude)

DECIDE :

- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives et financières nécessaires à la bonne

2 - TRAVAUX SUITE INONDATION DES EAUX PLUVIALES (N° 2025_DE_037)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été interpellée par Mr Julien CAYOL, celui-ci lui explique que, lorsqu'il y a de fortes pluies toute l'eau de la RD93 en agglomération vient inonder le bâtiment.

Il nous demande de faire des travaux nécessaires à fin de canaliser cette eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **DONNE** à Madame le Maire son accord pour accepter le devis de l'entreprise **RUBIS ALEXANDRE** d'un montant de 3 764.40€ TTC et de faire les travaux nécessaires.
- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives et financières nécessaires à la bonne

exécution de la présente délibération.

3 - INTERVENTION DEBROUSSAILLAGE CHEMINS COMMUNAUX (N° 2025_DE_038)

Madame Le Maire présente le devis afin de passer l'épareuse sur la Commune, de l'entreprise **EL MELVIN GRANON** d'un montant est de 2184.00€.

Le Conseil indique qu'une demande doit être faite au propriétaire pour intervenir quand la végétation se trouve trop dépasser sur le domaine communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **DONNE** à Madame le Maire son accord pour accepter le devis de l'entreprise **EL MELVIN GRANON** d'un montant est de 2184.00€.
- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 - RETROCESSION D'UNE CONCESSION (N° 2025_DE_039)

Madame Le Maire informe qu'une habitante nous à rétrocéder la concession n° 80 qui est libre de tout corps et la Commune à accepter.

En échange la Commune lui a attribuée le n°136.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et d'exécuter l'arrêté du Maire.

5 - POINT SUR SIGNALISATION SUR PASSAGE A NIVEAU (N° 2025_DE_040)

Madame Le Maire informe que la SNCF viendra faire son contrôle pour la signalisation du passage à niveau n° 33 sur la commune.

Après une visite réalisée en amont par la Commune on s'aperçoit que les bandes réfléchissantes sont décollées.

Madame Le Maire informe que des panneaux ont été récupérés des panneaux mais il manque l'ancre pour les poser.

Un Devis à été demandé à l'Entreprise **PUILLET**, celui-ci est de 1633.80€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **DONNE** à Madame le Maire son accord pour accepter le devis de l'entreprise **PUILLET** d'un montant est de 1633.80€ TTC.

- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6 - REPAS DES ANCIENS 13 DECEMBRE 2025 (N° 2025_DE_041)

Madame Le Maire et le Conseil a invité les Résidents sur la Commune à participer au repas des anciens qui s'est déroulé le 13 Décembre 2025 à midi à la salle des fêtes. Il était gratuit pour les retraités ainsi que pour les enfants de moins de 12 ans. En ce qui concerne les enfants de 12 à 18 ans, une participation de 5 euros est demandée, pour les résidents actifs, une participation de 15 euros est demandée.

Le SGC sera en charge du recouvrement de ces montants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **CHARGE** Madame Le Maire des démarches administratives et d'émettre les titres correspondants

7 - ACCORD DE PRINCIPE - DIGUE (N° 2025 DE 042)

Madame Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une position sur le scénario présenté par le SMRD à la Sous Préfecture de Die et donne suite au débat.

Suite à ce débat, la Commune accepte l'**Accord de Principe** pour protéger le village de Pontaix par la création d'un barreau central (1,2) et d'un ouvrage de fermeture (3), sans création des déversoirs sur la digue existante.

Les études devront mettre aussi en évidence les impacts négatifs du projet qu'ils soient analysés et clairement identifiés et évalués, notamment au regard des terres agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

DECIDE :

- **CHARGE** Madame Le Maire de donner l'**Accord de Principe** à la Sous Préfecture et au SMRD sans l'accord des déversoirs.

Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 20h31

Madame Dominique VINAY
Président de séance

Monsieur Laurent GRANON
Secrétaire de séance